



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET INTERNE

Section : ECONOMIE ET GESTION, OPTION A

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Anne GASNIER
présidente du jury

SOMMAIRE

CONCOURS CAPET INTERNE ET CAER	PAGES
Composition du jury	3
Statistiques générales	4
Réglementation du concours	4
Observations générales	5
Épreuve d'admissibilité : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)	6
Présentation de l'épreuve	6
Observations du jury	8
Conseils aux futurs candidats	13
Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème	14
Présentation de l'épreuve	14
Observations du jury	14
Un exemple de sujet	20

COMPOSITION DU JURY

- Président** - Anne GASNIER, Inspectrice générale de l'Education Nationale
- Vice-présidents** - Jacqueline GAUBERT, Inspectrice d'académie inspectrice pédagogique régionale, académie de GRENOBLE
- Didier LAHAYE, Inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional, académie d'AIX MARSEILLE

Membres

- Carole ANDRE, professeure certifiée, académie de GRENOBLE
- Céline ATTALI, professeure agrégée, académie de VERSAILLES
- Florence BLATRIX, professeure agrégée, académie de LYON
- Olivier D'ORCHYMONT, professeur agrégé, académie de REIMS
- Cyril GAL, professeur certifié, académie de CRETEIL
- Frédéric JOUASSET, professeur agrégé, académie de CLERMONT-FERRAND
- Cheik-Omar KONATE, professeur certifié, académie de PARIS
- Christophe LECINA, professeur agrégé, académie de NANCY-METZ
- Sandrine MARGUET, professeure agrégée, académie de TOULOUSE
- Samia MEMLOUK, professeure agrégée, académie de CRETEIL
- Fabrice MICHELUTTI, professeur agrégé, académie d'AIX MARSEILLE
- Halima MOHTARIF IDRISSE, professeure certifiée, académie de CRETEIL
- Jacqueline ODRY ORTOLE, professeure agrégée, académie de VERSAILLES
- Xavier PALLARD, professeur certifié, académie de CRETEIL
- Joseph PATRONE, professeur certifié, académie d'AIX MARSEILLE
- Anne ROUSSEAU-BOISSARD, professeure certifiée académie de MONTPELLIER
- Françoise SEVESTRE, professeure certifiée, académie d'AIX MARSEILLE
- Marie SUZUKI-CAUMARTIN, professeure agrégée, académie de VERSAILLES

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET	CAER
Nombre de postes mis au concours	11	9
Candidats inscrits	282	78
Candidats présents (dossiers reçus)	100	40
Admissibilité		
Candidats admissibles	25	21
Moyenne des présents	07.71	09.93
Moyenne des admissibles	14,32	12,71
Admission		
Candidats présents	19	19
Moyenne des présents à l'épreuve	08.89	10
Moyenne des candidats admis	12,09	14.11
Moyenne générale du dernier admis	10	11
Nombre de candidats admis	11	9

RÉGLEMENTATION

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Education nationale à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Par ailleurs, le portail des sites en ligne de « l'Économie Gestion » se trouve à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/ecogest/>

Bibliographie

- Le Management – Editions PUF Que sais-je ? Auteur Raymond Alain THIETART
- La Revue de Gestion des Ressources Humaines – Editions ESKA

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours du CAPET-CAER interne comporte deux épreuves :

- l'épreuve d'admissibilité, affectée d'un coefficient 1, est une épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) qui prend appui sur un dossier établi par le candidat ;
- l'épreuve pratique d'admission, affectée d'un coefficient 2, repose sur l'exploitation pédagogique d'un thème par le candidat.

Pour la session 2015, 11 postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et 9 postes au concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de l'enseignement technique pour l'enseignement privé (CAER-CAPET).

Il est à noter une différence significative entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de présents. Ainsi, seuls 38,9% des candidats ont remis leur dossier RAEP.

Huit candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admission.

Les notes les plus faibles révèlent une défaillance au niveau des compétences incontournables du métier.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

1- REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont l'authenticité doit être attestée, fait l'objet d'une double correction notée de 0 à 20.

Cette épreuve, qui exige un ancrage dans le champ disciplinaire de la spécialité «Communication, organisation et gestion des ressources humaines », nécessite une préparation rigoureuse et le respect du formalisme imposé. Le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en Économie Gestion et dans l'option du concours.

Le jury a porté un regard particulièrement attentif, lors de l'épreuve d'admissibilité, sur la maîtrise par le candidat des enjeux scientifiques et pédagogiques.

Le respect des règles en matière de présentation, d'orthographe, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse et de rédaction, pour la totalité du dossier, sont des éléments qui participent à l'évaluation. De la même manière, la maîtrise de la langue française, notamment de l'orthographe, constitue une compétence incontournable du métier d'enseignant.

2- PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

➤ Le contenu du dossier RAEP

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou dans tout autre domaine notamment en formation continue des adultes.

Cette partie du dossier doit permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences pédagogiques acquises au cours de ce parcours professionnel.

En effet, ces candidats hors statut d'enseignant peuvent réussir au concours en démontrant que leurs qualités, compétences et potentiel, peuvent être mis au service de l'Éducation nationale.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative. Elle doit être relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Il peut décider de mettre en évidence ce qu'il sait faire, comme témoigner d'une séance qui ne lui a pas permis d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé. Dans tous les cas, la prise de recul sur ce qu'il a appris du métier d'enseignant est un attendu.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. Seront plus particulièrement précisés, les notions et contenus ainsi que les compétences mentionnés par les programmes et référentiels, la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants, dans le cadre des transversalités entre les matières .

Peuvent également être abordées par le candidat, les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. S'agissant des candidats n'ayant jamais eu de classe en charge, ils doivent démontrer qu'ils connaissent les programmes et la filière correspondant au concours auquel ils se présentent.

➤ **La forme du dossier de RAEP**

Chacune des deux parties doit être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm. Les marges doivent être ainsi présentées :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier, doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Pour en favoriser le traitement, le jury conseille vivement aux candidat de fournir deux exemplaires reliés (et non agraphés) du dossier de RAEP comportant chacun la page de garde officielle.

➤ **Les critères d'appréciation du dossier de RAEP**

Ils portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- l'actualisation des connaissances ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3- OBSERVATIONS DU JURY

Les résultats ont montré une hétérogénéité importante des dossiers des candidats, en particulier sur le fond. Les notes s'échelonnent de 01 à 19

Le jury a apprécié la qualité de dossiers remarquables. Certains candidats ont su saisir l'opportunité de valoriser leurs acquis didactiques et pédagogiques dans une démarche réflexive afin de témoigner de leurs compétences qui seront sollicitées tout au long de leur future vie professionnelle.

➤ **Sur la forme**

Le jury note une amélioration de la qualité des dossiers, et une meilleure conformité aux exigences du concours. Les meilleurs dossiers se distinguent non seulement par la qualité de leur contenu, mais aussi par celle de leur présentation, de la syntaxe et du style.

A l'opposé, quelques dossiers présentent encore une expression de qualité insuffisante pour un futur enseignant : usage d'un vocabulaire non spécifique, des fautes d'orthographe, notamment sur les supports élèves.

Par ailleurs, certains candidats n'utilisent pas pleinement le nombre de pages prévu dans le règlement du concours et ne proposent pas d'annexes, ce qui peut les desservir.

Enfin, cette année encore, un petit nombre de candidats ne respectent pas le formalisme requis pour cette épreuve de concours, ou présentent des dossiers mal construits (absence de paragraphes notamment dans la présentation du parcours professionnel). Dans ces deux cas, ils sont pénalisés du fait d'une lecture et d'une compréhension des dossiers, rendues difficiles par les insuffisances de structuration de la présentation et du propos.

Les annexes fournies ne présentent pas toujours d'intérêt pour illustrer l'activité pédagogique choisie par le candidat et leur présence n'est pas systématiquement justifiée. (par exemple recopie de référentiel, d'éléments du B.O). Enfin, les dossiers comportent rarement des productions d'élèves permettant d'éclairer les travaux réalisés par le candidat.

« LES INCONTOURNABLES »

- La présentation du dossier doit permettre au correcteur d'en saisir rapidement la structure et une pagination appropriée doit en faciliter la lecture et la compréhension.
Il convient donc de proscrire les exposés sans structure, ni plan, ni lignes conductrices.
- Les annexes doivent être pertinentes et illustrer la réalisation pédagogique notamment en ce qui concerne les activités proposées aux élèves.

➤ **Sur le fond**

Attentes du jury

Le choix de l'activité décrite est important. Elle doit obligatoirement couvrir l'un des domaines des référentiels de la filière, dans la discipline concernée par le concours, et doit être en cohérence avec le parcours professionnel du candidat qui doit nécessairement inscrire son dossier dans ses propres pratiques. Il peut apparaître pertinent de replacer l'activité dans son contexte (année, conditions

d'enseignement...). Si l'activité présentée n'a pas été réalisée auprès d'un public de la filière technologique tertiaire, il convient d'envisager impérativement sa transposition auprès d'élèves ou étudiants de STMG ou BTS de la spécialité, tant dans la méthode pédagogique que dans les contenus enseignés. En effet, le candidat doit démontrer sa connaissance de la filière et de la démarche technologique. Transposer ne signifie pas réécrire une autre séance, mais montrer les points d'appui, les transferts possibles et les spécificités.

L'écrit doit laisser apparaître une bonne maîtrise des référentiels de la filière ainsi que des connaissances scientifiques et techniques supérieures à celles identifiées dans les programmes, ainsi qu'une référence aux auteurs de la discipline. Il est essentiel que l'approche pédagogique soit clairement explicitée : objectif poursuivi, notions visées, intentions du professeur, activités proposées aux élèves, attentes en lien avec le travail des élèves...

Le candidat doit justifier chacun de ses choix pédagogiques. Le jury attend un écrit organisé et cohérent qui fasse appel à un vocabulaire scientifique et pédagogique adapté et actualisé, en liaison avec l'option du CAPET-CAER choisie. La terminologie liée au métier d'enseignant et mobilisée dans le dossier doit donc être maîtrisée (séquence, séance, pédagogie, didactique, évaluation formative, sommative...).

Le dossier doit démontrer que le candidat a une vision globale des contenus et a perçu les transversalités. On attend ainsi de lui qu'il montre sa capacité réflexive par exemple en présentant un bilan de son activité et des pistes d'amélioration.

Il doit par ailleurs prendre en compte les spécificités de la série technologique STMG ainsi que les contraintes liées à sa réalisation pédagogique

Appréciations du jury

Les dossiers présentés correspondent majoritairement aux exigences de l'épreuve. Cependant, certains candidats dont le dossier, à première vue, laissait supposer d'importantes potentialités pour l'obtention du concours, n'ont pas été retenus du fait d'une mauvaise prise en compte des exigences.

De nouveau cette année, de nombreux candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves, ou qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique, n'ont pas produit de transposition de leur activité dans la discipline du concours.

Les écrits témoignent d'une grande diversité dans la maîtrise des connaissances ainsi que dans la vision des programmes et de leurs transversalités.

Certains candidats ne s'attachent qu'à l'exploitation de leur thème dans la matière dont ils ont la charge sans envisager les collaborations (amont et aval) avec d'autres collègues de la discipline ou les prolongements possibles. D'autres évoquent des transversalités sans les expliquer ni les justifier; d'autres encore s'égarer dans de longs exposés de leur parcours professionnel, sans en tirer matière pour une exploitation pédagogique riche de sens dans le cadre de l'épreuve.

Le vocabulaire est parfois approximatif et manque d'ancrage dans la discipline concernée. Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des notions et concepts du champ disciplinaire par l'utilisation d'un vocabulaire scientifique approprié.

Les bons candidats se distinguent par la qualité de leur analyse, leur capacité de distanciation et de réflexivité sur leurs pratiques pédagogiques. Ils démontrent également leur capacité à accompagner les élèves dans leur parcours ou encore leur capacité à exploiter une langue étrangère dans leurs pratiques professionnelles.

Quelques dossiers n'ont pas été valorisés du fait d'une présentation trop descriptive et non analytique des réalisations pédagogiques. Dans certains cas, le candidat se contente de présenter une fiche pédagogique sans justifier ses choix, sans indiquer clairement les implications de l'élève et les notions acquises en fin de séquence. De même, un certain nombre de candidats effectuent une analyse réflexive sans développer précisément les remédiations possibles.

L'utilisation de supports déjà créés et repris d'ouvrages scolaires est envisageable dans la mesure où le candidat a procédé à une réappropriation.

Les meilleurs dossiers fondent l'exploitation pédagogique sur une solide contextualisation démontrant une réappropriation des acquis professionnels dans la pratique pédagogique.

« LES INCONTOURNABLES »

- Les intentions et choix pédagogiques doivent obligatoirement être explicités et argumentés.
- La contextualisation des situations pédagogiques proposées aux élèves est impérative. Elle démontre la capacité de l'enseignant à les rendre acteurs de leurs apprentissages.
- La diversité des points d'entrées (exploitation d'une visite d'entreprise, d'une vidéo, travail sur l'étude et le projet, intégration du numérique...) dans les réalisations proposées, participe à la richesse des dossiers.
- Dans l'intérêt du candidat, il convient que le dossier de RAEP soit rédigé par lui car il doit être avant tout le reflet d'une expérience personnelle, pleinement vécue.

Il est préférable pour les candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves ou qui ont exercé dans un autre niveau d'enseignement que le second degré, de prévoir une réalisation pédagogique issue de leur parcours professionnel, transposée à des élèves de la voie technologique tertiaire.

Un long développement n'est pas forcément attendu, il suffit que le candidat prouve qu'il sait se situer dans la discipline du concours auquel il se présente.

Dans tous les cas, le candidat devra s'appuyer sur son vécu professionnel et démontrer en quoi ses acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction à laquelle il postule. Le jury conseille au candidat qui ne travaille pas en lycée technologique de faire une immersion dans ce type de lycée, dans toute la mesure du possible.

- Le candidat doit utiliser un vocabulaire adapté, clair et précis, démontrant sa maîtrise des connaissances scientifiques et techniques ainsi que celles des programmes.
- Il doit par ailleurs justifier chacun de ses choix pédagogiques en plaçant l'élève au cœur de sa réflexion : animation de la séquence, place du numérique, situations d'évaluation... Le candidat pourra illustrer son exposé et justifier de l'atteinte de ses objectifs à travers des productions d'élèves, des situations d'évaluation qui seront annexées.
- Les candidats ayant déjà présenté un dossier RAEP, lors d'une session précédente, doivent le réactualiser en intégrant les évolutions de la série technologique STMG.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les candidats présentant les meilleurs dossiers ont su :

- respecter le formalisme imposé ;
- présenter un propos structuré, clair et cohérent ;
- faire preuve d'un souci de qualité dans la rédaction et l'orthographe du dossier ;
- exploiter toutes les possibilités qu'offre le formalisme du dossier (**2** pages pour le parcours professionnel – **6** pages pour la séquence pédagogique + des **annexes**) ;
- proposer une activité contextualisée qui témoigne d'une bonne maîtrise des enjeux de la séquence en termes d'objectifs à atteindre mais également de méthodologies à adopter ;
- démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline ;
- trouver des points d'entrées originaux permettant d'introduire créativité et dynamisme dans leur séquence ;
- s'approprier une démarche pédagogique adaptée aux filières technologiques ;
- faire preuve de recul et d'analyse tout au long de cette démarche pédagogique, en plaçant l'élève au cœur de la réflexion et en proposant des supports concrets permettant d'évaluer le degré de conceptualisation atteint ;
- envisager leurs travaux en prenant en compte les transversalités intra et inter disciplinaires ;
- présenter des travaux et des productions d'élèves pertinents pour étayer leur propos ;
- adopter une progression cohérente par rapport au public dont ils avaient la charge ;
- intégrer les usages du numérique avec pertinence ;
- montrer qu'ils avaient acquis et mobilisé les compétences clés du métier de professeur.

Le jury recommande donc aux candidats présentant des points de faiblesse ou ceux n'ayant jamais eu de classe en responsabilité, de suivre des formations dispensées dans leur académie et de pratiquer de courtes immersions dans des classes afin de s'imprégner du fonctionnement et des pratiques de leurs collègues.

Chaque année des candidats réussissent ce concours en ayant suivi les conseils donnés par le présent rapport, les utilisant à bon escient pour améliorer leur prestation, tant sur le fond que sur la forme. Il revient à chacun de ne pas se décourager mais plutôt de tirer des enseignements d'une expérience et de s'inscrire dans une démarche de préparation et de progression.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : **Exploitation pédagogique d'un thème**

1-PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : 70 minutes maximum (dont quarante minutes maximum pour l'exposé et trente minutes maximum pour l'entretien) ; coefficient 2.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et/ou les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2-OBSERVATIONS DU JURY

➤ La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'amener toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès Internet et sans possibilité d'impression. Le candidat doit se munir d'une clé USB pour la présentation de son travail au jury et s'assurer contre les risques d'incompatibilité de systèmes informatiques.

Les candidats peuvent apporter toute documentation qu'ils jugent utiles. À cet égard, le jury leur recommande de choisir judicieusement cette documentation afin de consacrer l'essentiel de leur temps de préparation à une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Seuls semblent indispensables les documents officiels en vigueur (programmes, documents pédagogiques d'accompagnement, définition des épreuves...) ainsi qu'un dictionnaire de sciences de gestion, le travail préliminaire consistant en une définition des termes du sujet.

➤ **L'exposé**

Les attentes du jury

En préambule, le jury souhaite rappeler aux candidats qu'il n'est pas nécessaire de rapeller son parcours professionnel déjà détaillé dans le dossier RAEP.

Le candidat doit maîtriser l'ensemble des connaissances dans sa discipline. L'utilisation d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique est indispensable pour étayer ses propos. Le vocabulaire spécifique relevant des sciences de l'éducation ne doit être utilisé qu'à bon escient, c'est-à-dire si le candidat en maîtrise le sens. En effet, le candidat doit être capable de différencier les différents types d'évaluation ainsi que les raisons pour lesquelles il fait le choix de l'une ou de l'autre.

On attend du candidat qu'il intègre dans sa réflexion le contexte de la situation pédagogique proposée, les travaux situés en amont et en aval de sa séance et explicite la réflexion qui a guidé ses choix. Il doit notamment prendre en compte :

- l'évaluation dans toutes ses dimensions,
- la transversalité entre disciplines et niveaux,
- le travail en équipe et les coanimations possibles,
- la réactivation des notions acquises par les élèves.

Dans sa proposition pédagogique, le candidat doit présenter l'outil numérique comme un moyen au service de l'enseignement et de l'orientation et non comme une fin. Il peut être utilisé dans et en dehors de la classe et doit l'être à bon escient.

Il est nécessaire d'ancrer les propositions dans la réalité du terrain et d'avoir une démarche réaliste, fidèle au travail qu'un enseignant mettrait réellement en œuvre avec sa classe (durée des travaux à réaliser, des devoirs sur table, des exigences attendues compte tenu du niveau d'enseignement proposé dans le sujet...).

Les supports réalisés doivent être variés et de qualité. Les sujets étant originaux, les candidats ne doivent pas perdre de temps à rechercher parmi leurs travaux antérieurs ou dans les différents ouvrages des fiches à réemployer telles quelles. Cette démarche les prive d'une réflexion indispensable pour s'approprier le sujet et mener à bien sa réalisation. Ils doivent démontrer, à travers leur valeur ajoutée personnelle, leur capacité à transmettre et leur créativité. Des supports d'animation de cours en corrélation avec la séquence proposée sont attendus.

Si le candidat a recours à des éléments extraits des ouvrages scolaires, il doit indiquer la source et justifier le choix et l'intérêt pédagogique par rapport au sujet traité. Il en est de même pour les articles de presse.

Le reinvestissement d'une expérience vécue par le candidat est recommandée, l'authenticité générant davantage de plus value que la recopie de réflexions pédagogiques issues d'ouvrages lus pendant la phase de préparation.

Les documents présentés doivent permettre au jury une lecture aisée. Au cours de l'exposé, le candidat doit montrer notamment comment il envisage la phase d'apprentissage des concepts et comment il conduit les élèves à la production d'écrits.

Le candidat doit expliciter concrètement la démarche pédagogique qu'il propose de mettre en œuvre.

Les prestations des candidats

Si la majorité des candidats ont réalisé une prestation satisfaisante, certaines d'entre elles conduisent le jury à émettre les constatations suivantes :

- tous les candidats n'exploitent pas encore le temps imparti (40 minutes). Certains exposés ont duré moins de 25 minutes, ce qui ne permet pas de traiter le sujet de manière satisfaisante ;
- certains candidats utilisent peu les outils informatiques à leur disposition. Or les candidats doivent avoir acquis les « compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans la pratique professionnelle » ; il leur appartient donc de les mettre en œuvre lors de leur prestation ;

- des candidats se trouvent en difficulté suite à des problèmes d'incompatibilité de versions logicielles ;
- certains candidats ne répondent pas aux questions posées par le sujet dans leur intégralité ;
- des candidats trop nombreux présentent des fiches pédagogiques préétablies et stéréotypées qui ne leur permettent pas de s'adapter au sujet donné et limitent leur réflexion et la diversité des démarches qu'ils peuvent mobiliser. Le travail de préparation en loge doit permettre une appropriation du sujet par le candidat et non une réutilisation systématique de documents « clés en main » qui ne sont pas toujours pertinents ;
- Les apports scientifiques ne sont pas toujours exposés et maîtrisés par un certain nombre de candidats ;
- Des candidats présentent une démarche pédagogique évasive, superficielle qui manquent d'éléments concrets ;
- La majorité des candidats évoque les transversalités possibles mais sans expliciter précisément leur mise en œuvre ;
- Les candidats évoquent les modalités d'évaluation mais n'expliquent pas leur mise en œuvre.

« LES INCONTOURNABLES »

- Le candidat doit s'être approprié les éléments qui caractérisent cette épreuve d'admission. Il doit connaître la filière STMG, ses objectifs et son évolution, ses méthodes pédagogiques, comprendre et maîtriser la démarche technologique.
- Il doit connaître le rôle et les missions du professeur au sein du système éducatif, de sa classe, de son établissement et le travail quotidien avec la vie scolaire ainsi que l'importance de la coopération avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- La présentation et le comportement (verbal et non verbal) du candidat doivent être en adéquation avec la posture qu'un enseignant doit adopter dans le cadre de ses fonctions. Il doit notamment se détacher de ses notes et regarder les membres du jury.
- L'exposé dure 40 minutes maximum : il importe que le candidat utilise tout le temps imparti, qu'il le gère de manière rigoureuse, et qu'il réponde à l'intégralité des questions posées.
- Le candidat doit faire preuve d'une réelle prise de recul par rapport à la situation présentée ; son exposé doit être clair et structuré. Les choix pédagogiques sont argumentés, l'approche pédagogique est analytique et non uniquement descriptive.

- Le candidat doit démontrer sa capacité à animer une séance et le jury doit pouvoir « visualiser » les élèves en activité dans la classe.
- Le candidat doit veiller à traiter tous les points abordés par le questionnement au cours de sa prestation.
- Les concepts et/ou les auteurs en relation avec le thème traité doivent être maîtrisés.
- Le candidat doit proposer une mise en situation qui met en scène le groupe classe piloté par l'enseignant.

➤ L'entretien

L'échange sur l'exposé du candidat

Attentes du jury

Le jury attend d'un candidat qu'il justifie ses choix et qu'il soit capable d'envisager des prolongements à la séance présentée en utilisant par exemple des séances d'accompagnement personnalisé.

L'entretien permet notamment au jury d'apprécier les qualités réflexives et d'argumentation du candidat. Il n'existe pas de réponse unique aux questions posées. Toute question posée (dans le sujet ou à l'oral) doit être traitée.

Les candidats doivent savoir rebondir pendant l'entretien et faire preuve de leur degré de réflexion, de leur adaptabilité et de leur capacité à dialoguer. Ils doivent se montrer capables, non seulement d'accepter des remarques émises par le jury, mais aussi de faire une analyse critique de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée.

Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de sa proposition (ses conditions matérielles et organisationnelles...). D'autres apports documentaires peuvent être proposés par le candidat lorsqu'il le juge pertinent.

Le jury s'attache à apprécier les connaissances du candidat sur les compétences professionnelles précisées au BO n° 30 du 25 juillet 2013 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences.

Les prestations des candidats

Les meilleurs candidats ont su montrer au jury leur dynamisme, leur adaptabilité à la situation, au sujet et l'authenticité de leurs propositions.

Ils ont apporté une réponse contextualisée à la question posée, cohérente et structurée démontrant une réflexivité importante pendant la phase de préparation en y intégrant leurs propres pratiques professionnelles.

« LES INCONTOURNABLES »

- Le candidat doit justifier de façon précise chacun de ses choix pédagogiques en utilisant l'intégralité du temps qui lui est imparti.
- La démarche technologique, préconisée dans le programme STMG, doit être aboutie. La phase de conceptualisation, la plus délicate, doit faire l'objet d'une attention particulière.
- La compréhension des questions à traiter est essentielle. Ainsi, : « *Présenter une démarche d'organisation de visite d'entreprise* » ne consiste pas à présenter la démarche « post visite » mais véritablement à démontrer comment cette visite sert d'ancrage pour construire les concepts liés à la séquence.
- L'écoute et la réactivité sont évaluées lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule.

Échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Attentes du jury

Au cours de l'entretien, un échange de 10 minutes peut être consacré au dossier de RAEP pour permettre au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations que le jury a rencontrées lors de l'étude du dossier.

« LES INCONTOURNABLES »

Le candidat doit être en mesure d'explicitier l'ensemble des éléments présentés dans le dossier de RAEP.

EXEMPLE DE SUJET

Cette année trois sujets ont été proposés portant respectivement sur :

- les Ressources Humaines et Communication,
- le Droit de Terminale
- le Management de Terminale.

SESSION 2015

CAPET- CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ECONOMIE ET GESTION

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum dont 10 mn maximum consacrées à un échange sur le dossier de RAEP
- Coefficient 2

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Chaque salle d'interrogation est équipée d'un vidéo projecteur et d'un tableau.

Contexte

Vous êtes professeur(e) en classe de terminale STMG spécialité «Ressources Humaines et Communication». Vous avez en charge l'enseignement du management des organisations. Votre classe compte 30 élèves dont deux élèves en situation de handicap visuel équipés d'ordinateurs portables dotés du logiciel ZoomText 9.1.¹

Vous disposez dans votre établissement, d'une part, d'une salle de cours banalisée équipée d'un tableau numérique interactif (TNI) et d'une connexion internet, d'autre part, d'une salle informatique équipée de 15 postes connectés à internet.

Vous préparez une séquence pédagogique sur le thème « Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes » et vous abordez la notion de politique de formation dans le cadre de la question :

«Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation? »

Questions :

1. Présentez l'organisation générale de la séquence qui porte sur la question «Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation? ». Vous préciserez notamment les différentes étapes, les objectifs principaux ainsi que les notions et contenus emblématiques du thème.
2. Présentez la démarche pédagogique mise en œuvre pour la séance qui traite plus particulièrement de la politique de formation : activités des élèves, supports, outils...
3. Décrivez les modalités d'évaluation que vous envisagez de mettre en œuvre dans le cadre de la séquence.
4. Proposez des pistes pour prendre en compte la situation d'apprentissage des deux élèves déficients visuels de la classe.
5. Concevez une activité de veille juridique sur le thème de la formation que vous proposerez à vos élèves.

Annexe

L'École inclusive : une dynamique qui s'amplifie en faveur des élèves et des étudiants en situation de handicap

À la rentrée scolaire 2014, 260 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. En 8 ans, ce nombre d'élèves a doublé et il continue d'augmenter chaque année de plus de 10%. À l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) qui s'est tenue le 11 décembre 2014 à l'Élysée, une série de mesures a été adoptée en faveur des personnes en situation de handicap et d'une école toujours plus inclusive. Ces mesures visent à offrir des parcours de formation plus inclusifs, à renforcer la professionnalisation des différents intervenants, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap et à mobiliser le numérique au service des besoins éducatifs particuliers.

Extrait bulletin officiel du 11 déc 2014

¹ ZoomText 9.1 permet aux personnes souffrant de déficience visuelle d'utiliser l'agrandissement de l'écran et la lecture de l'écran. Agrandissement modulable : un agrandissement de 1 à 36 fois et 8 fenêtres zoom différentes vous permettent de configurer votre vue, agrandie, conformément à vos besoins.

Site EDUSCOL : extrait « Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle ».

L'élève déficient visuel met beaucoup de temps à prendre des repères dans un support écrit dont il n'a pas une vision globale. Certains documents sont illisibles pour l'élève malvoyant, car trop riches en informations diverses non organisées dans l'espace. Il faut préparer des documents nets, débarrassés des informations inutiles afin de faciliter la prise d'informations. Il est indispensable d'oraliser ou de faire oraliser au maximum tout ce qui est écrit, ce qui sera utile à tous les élèves. Le plus souvent possible, on donnera à l'élève un support individuel pour tout travail présenté collectivement ou effectué au tableau.

Lors des activités collectives, il faut particulièrement veiller à ce que l'élève déficient visuel ne s'isole pas :

- en le sollicitant ;
- en l'interrogeant ;
- en l'incitant à se rapprocher de la source d'information.

...

L'écriture des malvoyants est souvent difficile à lire, pour cela l'usage de la dactylographie s'est imposé depuis longtemps : l'élève tape sans regarder le clavier, ce qui est un gain de temps considérable.

L'élève malvoyant utilise le traitement de texte et dispose de logiciels permettant de vérifier ses écrits en gros caractères. Il peut rendre ainsi des devoirs bien présentés et lisibles.

...